

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-507

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David, Responsable du Centre Technique municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 2 avenue Conseil à l'occasion de travaux de branchement d'une armoire EP,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 16 octobre 2023 au 03 novembre 2023,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 16 octobre 2023 au 03 novembre 2023 :

- Avenue Conseil face au n°2, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place et entretenue par l'entreprise SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze septembre deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

